

CC_2023_0047

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze mars à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 3 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 69 Procurations : 11

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , Mme CORVISIER Bernadette , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. MERRER Louis , M. NICOLAS Gildas , M. NEDELLEC Yves , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOARN Françoise , M. PARANTHOEN Henri , M. PEUROU Yves , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. POUGNARD Xavier , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUEGUINER Yannick , M. ROBIN Jacques , M. ROGARD Didier , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SALIOU Jean-François , M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. TERRIEN Pierre , M. LE GOFF Rémi (suppléant de M. THEBAULT Christophe), Mme TURPIN Sylvie

Procurations :

Mme BARBIER Françoise à M. LATIMIER Hervé, M. COLIN Guillaume à Mme COADIC Marie-Laure, M. HENRY Serge à M. CAMUS Sylvain, M. JORAND Jean-Claude à M. MEHEUST Christian, M. KERVAON Patrice à Mme CORVISIER Bernadette, M. LE HOUEROU Gilbert à M. PARANTHOEN Henri, M. NOEL Louis à Mme MAREC Danielle, M. OFFRET Maurice à M. MERRER Louis, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. QUILIN Gérard à M. EGAULT Gervais, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Étaient absents excusés :

M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, M. LE ROLLAND Yves, M. RANNOU Laurent

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et Penvénan

Exposé des motifs

Les projets de zonages des communes de Camlez et Penvénan ont été arrêtés le 27 septembre 2022 par délibération du Conseil communautaire.

Suite à la décision de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale du 8 août 2022, le projet a été dispensé d'évaluation environnementale.

Pour Penvénan, l'étude conclut :

- à l'ajout au zonage d'assainissement collectif des secteurs d'études de l'Amiral de Cuverville et du Chemin de la Marine,
- au maintien au zonage d'assainissement collectif des secteurs de Clandeyer et de la rue de la Corniche,
- au passage au zonage d'assainissement non collectif des secteurs des rues de Launay, Kerbriand et Leur Min.

Les autres secteurs d'études restent en assainissement non collectif.

Pour Camlez, il est proposé d'ajouter au zonage d'assainissement collectif le secteur de Calvary. Les autres secteurs d'études sont maintenus en assainissement non collectif.

Une enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 24 novembre 2022. Le public s'est exprimé et les réponses ont été apportées dans un mémoire consultable sur le site internet de Lannion Trégor Communauté.

La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable le 15 décembre 2022, avec :

- Une réserve : « raccorder le secteur de Placen Amic [...] pour en finir avec le problème récurrent de la pollution dans l'Anse de Pelinec »,
- Quatre recommandations portant sur l'information des usagers par le SPANC et le suivi de la qualité des eaux rejetées sur les zones de baignade et de pêche à pied.

Il est pris note des recommandations formulées par la commissaire enquêtrice.

Le secteur de Placen Amic est maintenu en assainissement individuel. 2 installations sur 20 ont été pointées comme présentant des défauts de sécurité sanitaire et doivent être mises aux normes dans les 4 ans. Un travail d'accompagnement des propriétaires des habitations de ce secteur devra être mis en place afin de connaître les solutions de réhabilitation possibles. Le coût du raccordement de ce secteur est très élevé. Il convient de rappeler que ce coût se répercuterait sur le prix de l'eau supporté par l'utilisateur.

Il convient par conséquent d'approuver les zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et de Penvénan sans lever la réserve de la commissaire enquêtrice.

CONSIDERANT Le projet de territoire 2021-2026, adopté le 29 juin 2021 ;

CONSIDERANT L'avis favorable avec réserve de la commissaire enquêtrice ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 78 pour)
(Par 2 abstentions)**

DECIDE DE :

APPROUVER Les zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et Penvénan.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 20 MARS 2023
Publiée et mise en ligne sur le site Internet de LTC le : 20 MARS 2023

LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT

LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT





Etude : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Camlez et Penvénan
Réalisation : Janvier 2021
Echelle : 1:28000

CARTE 1 : Localisation des secteurs d'études

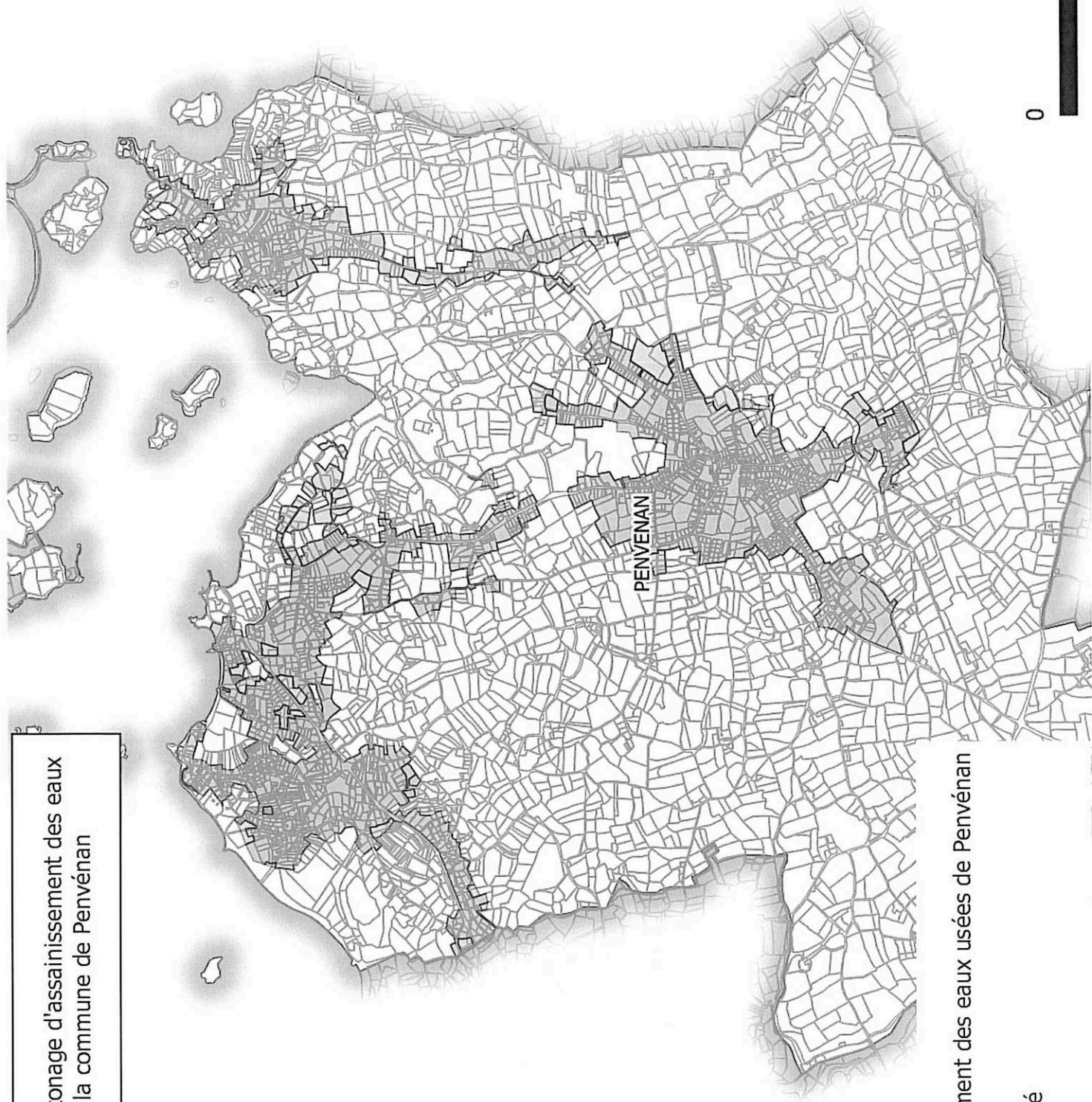


Approbation du zonage
d'assainissement des eaux usées de
Camlez

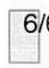
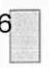

Zonage d'assainissement des eaux usées de Camlez

- secteur ajouté
- secteur conservé

Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Penvénan



Zonage d'assainissement des eaux usées de Penvénan

-  secteur ajouté
-  secteur conservé
-  secteur retiré

